

*Initiatives ministérielles*

En fait, je lisais récemment que Lévesque, Beaubien, je crois, une firme de courtage qui est une filiale de la Banque nationale, au Québec, se plaignait de ne pas avoir eu sa part du gâteau dans la réalisation de ce projet. Si un gars me téléphone et que je lui dis que, comme il n'a pas versé sa contribution, personne ne voudra de lui comme partenaire, je crains fort qu'il fasse tapisserie à la danse. Personne ne l'invitera à danser. Mais je crois que c'est une excellente suggestion de dire que, lorsqu'on paie des agents pour accomplir un travail au nom du gouvernement, il faudrait toujours qu'ils soient choisis après un appel d'offres.

Je ne crois pas qu'on devrait permettre au gouvernement de choisir de confier des millions de dollars à ses amis. Nous ne parlons pas ici de quelques centaines de dollars, mais d'un total de 200 millions, pour la privatisation complète. Air Canada a été vendue entièrement et les frais de courtage totaux qui sont été perçus étaient encore inférieurs aux 37 millions de dollars qui seront perçus sur la première tranche de cette opération.

Ces sommes sont considérables et il ne suffit pas de sembler être juste avec les sociétés publiques, il faut l'être vraiment. Je crois que c'est important de s'en souvenir.

Je remercie donc le député et j'approuve sa proposition. Je crois qu'elle est excellente.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Y a-t-il d'autres questions ou observations? Nous reprenons le débat. La parole est au député de Surrey—White Rock—South Langley.

**M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada):** Monsieur le Président, je suis content de pouvoir parler de cette motion et de répondre un peu à mon collègue de Nickel Belt.

Le député s'est astreint à un exercice remarquable de révisionnisme historique. Comme révisionniste, on ne fait pas mieux que lui. Il prétend que c'est à la suite de l'embargo de 1972-1973 que Petro-Canada a été établie. C'est un peu avant. Il faut remonter jusqu'en 1972 à l'époque où le slogan de la campagne électorale de M. Trudeau était: «Le Canada est solide.» Ce slogan électoral lui a valu un gouvernement minoritaire, et M. David Lewis. . . Ne partez pas maintenant, vous devez entendre la version exacte de l'histoire. Voyons John, restez parmi nous.

Les élections ont amené à la Chambre la phalange socialiste là-bas qui croyait détenir la balance du pouvoir. C'était probablement vrai, car M. David Lewis négociait avec M. Trudeau les grandes lignes du programme du gouvernement pour la durée du mandat de ce gouvernement minoritaire. M. Trudeau souhaitait naturellement que ses amis intimes, ses âmes soeurs socialistes travaillent avec lui à mettre au point ce programme. Il a rencontré M. David Lewis, ce conseiller juridique syndical prospère de Toronto, et tous les va-nu-pieds du parti socialiste. M. Lewis est un va-nu-pieds qui a fort bien réussi, ma foi.

Donc, M. Lewis a dit à M. Trudeau qu'il pouvait compter sur lui, mais en le prévenant que le prix de sa coopération serait passablement salé. Il lui a dit que le gouvernement devrait adopter une partie du programme du NPD en créant notamment une société d'État qui s'appellerait Petro-Canada, la fameuse fenêtre sur l'industrie pétrolière. La création de cette société n'avait pas grand-chose à voir avec l'embargo pétrolier. Elle tenait surtout aux nécessités politiques du gouvernement libéral de l'époque. À propos de dépendance pétrolière, nous dépendions moins des Arabes que des sympathies socialistes de M. Trudeau. Voilà de quoi nous dépendions. Ce n'était pas une dépendance pétrolière, mais une dépendance politique. Petro-Canada a donc vu le jour.

Mon collègue prétend que Petro-Canada a fait ses frais. Drôle de façon de faire ses frais. Le député se rappelle-t-il du fameux prélèvement spécial de canadienisation que le gouvernement a imposé alors au peuple canadien? On a remis la jolie somme de 1,65 milliard à Petro-Canada. Connaissez-vous une compagnie au Canada qui n'aimerait pas avoir 1,5 milliard comme fonds de départ, une jolie somme pour se lancer en affaires. Voilà comment Petro-Canada a fait ses frais.

Le député parle d'avoir de l'influence dans ce secteur. Nous avons vu en quoi cela consistait lorsqu'on nous a infligé le Programme énergétique national avec ses droits d'acquisition de 25 p. 100. Dans le temps, on appelait influence le droit d'une compagnie de confisquer les avoirs de ses concurrentes. Ces compagnies avaient l'influence économique que leur avait imposée le gouvernement Trudeau. On peut se passer de ce genre d'instrument économique sur la marché.

Notre collègue nous a servi une version un peu révisée de l'histoire.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** À l'ordre, je vous prie.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)